Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 22 (1884)

Heft: 33

Artikel: Antoinette-Marceline : [suite]

Autor: Séguin, Alfred

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188336

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gretter à chacun que cette gracieuse danse, plus gracieuse peut-être que le quadrille, soit aujourd'hui généralement délaissée.

Tels sont les principaux épisodes de cette fête de la mi-été, qui se perpétue dans nos alpes de génération en génération, et a le privilège de ne ressembler à aucune de ses sœurs. L. M.

L'officier d'état-civil de R***, malade depuis quelques jours, avait chargé son suppléant de le remplacer pour le cas où la célébration d'un mariage viendrait à se présenter. Le suppléant, homme très timide, se faisait une montagne de la cérémonie on ne peut plus simple d'un mariage civil; il tremblait à l'idée de pouvoir être appelé à fonctionner, et allait chaque jour s'informer de l'état de santé de son supérieur, qui, hélas! n'allait guère mieux. Un jour, on lui renvoie, de chez ce dernier, l'avis d'un mariage pour le lendemain. Le moment fatal approchant, notre homme en perd la tête et cherche un prétexte pour s'éloigner. Il prétend qu'une affaire pressante l'appelle à Genève et s'apprête à partir.

Mais le fiancé arrive de bonne heure et vient lui remettre les papiers constatant que les formalités voulues ont été remplies. Le suppléant, qui faisait sa barbe, se retourne furieux et tout barbouillé de savon:

- « C'est inutile! s'écrie-t-il, on m'a avisé trop tard; je suis bien fâché, mais je dois partir immédiatement pour Genève. »
- Mais, monsieur, il y a trois jours que j'ai écrit à l'officier d'état-civil; tout est prêt pour mon voyage de noces, mes effets sont à la gare... Je vous prie, monsieur, ne me faites pas le chagrin...
- Impossible, vous deviez me faire savoir ça au moins quinze jours à l'avance.
- Monsieur, soyez assez bon... c'est l'affaire de quelques minutes.
- Ça m'est égal, je dois partir; et puis après tout, ce n'est pas par des chaleurs comme ça qu'on vient se marier ... là, au moment des moissons...

Les deux fiancés ont bel et bien dû repartir et n'ont pu se marier que le lendemain, à Aubonne.

Le Département de Justice et Police a, dit-on, été nanti de l'affaire, et le timide suppléant a démissionné de grand cœur.

Trâo dè leinga.

On sè repeint pe soveint d'avâi trâo dévezâ què dè n'avâi rein de.

On gaillà dè pè châotrè, qu'on lài desài Nifliet, étâi à maitrè pè Paris, et onna demeindze que sè promavè dein lè z'einverons avoué cauquiès z'amis de pèce assebin, l'eintriront dein 'na pinta qu'étâi tegnà pè on carbatier que ne paressai pas tant dégourdi et que priront po on benet.

— No faut dévezâ ein patois, se fe Nifliet, qu'étâi foo po couïenâ; nion ne compreidrà rein, et ne veint rirè coumeint dâi bossus.

— Ditès-vâi, espèce de daderidou, se fe âo carbatier, apportâ no vâi dè quiet no dessâiti!

- M'sieu désire ?...
- Quatre chopes, et ça un peu leste, vîlhio tâdié!
- Oui, m'sieu...
- Vo z'étès portant rudo galé, se lâi fe Nifliet, vo resseimbliâ âo bocan à ma tante Janette; lâi étès vo pas d'apareint?
- Oui, m'sieu, se repond lo carbatier de n'air tot dzeinti, que cein fasài crévà dè rirè lè z'autro dè cein que ne compregnâi rein et que desâi adé oï à totès lè foutaisès dè Nifliet.
- Et voutra fenna, se lâi fe stusse, l'est binsu cllia grosse bedouma qu'est saillaite y'a on momeint?
 - Oui, m'sieu.
- Que vo mînè pè lo bet dâo naz et qu'ein trâovè dài pe fignolets què vo?
 - Oui, m'sieu.
- Tot parâi, mon pourro Janôt, vo vo teni on rudo bocon dè naz! Lo mè reservo à voutra moo po ein férè onna lotta. Ein lo revereint sein-déssusdézo, et ein lài metteint dou cordzons, l'aodrài adrài bin po portà dâo bumeint; qu'ein-ditès-vo?
 - Oui, m'sieu.

Et lè quatro gaillà s'ein baillivont à recaffà que l'ein aviont mau ào veintro.

Quand l'euront fini dè bairè et que vollhiront parti, Nifliet soo on napoléïon dè son porta mounïa, lo tsampè su la trablia, et fà âo carbatier:

- Payi-vo, espèce dè taborniô, et reindè-mè cein que mè revint!
- Oui, m'sieu, se repond l'autro, qu'einfatè la pîce dè 20 francs dein lo terein da sa trablia, mâ que reind pas on sou.
- Et ma mounïa, tsancro dè toubeleau et dè larro, se fà Nifliet?
- Ne vo dâivo rein, djeino crapaud et merdao, va! Y'a on franc po la biére, et dize-ndo francs po voutrès pouètès couïenardès, molhonéto que vo z'étès; et se vo n'étès pas conteints, mè vé vo férè cheintrè on chaton dè Lussery!...

Ma fâi lè z'autro ne rizont pequa. Nifliet vollie s'estiusà; mâ lo carbatier, qu'étâi on brâvo Vaudois dè pè Lussery, et que savâi asse bin lo patois què li, lài fe 'na bouna remontrance et einvoyà lè dizenão francs à Monsu Quierne, po lè pourro. Lè quatro lulus s'ein alliront capots coumeint dâi tsins foitâ et Nifliet sè mozâi sa crouïe leinga que lâi avâi quie débità, d'on petit momeint, po dize-não francs dè chagrin, sein comptâ la vergogne.

ANTOINETTE-MARCELINE.

IV

Il ne fallait pas davantage pour jeter le désarroi dans l'âme du pauvre garçon, par qui La Giraude était dédaignée.

En s'éloignant, il murmurait :

— Cette enragée a le renom d'une mauvaise langue, c'est vrai... mais pourquoi Marceline a-t-elle rougi? Etaitce bien dejoie, en imaginant que tout s'arrangerait selon nos désirs?

Avec ce doute, aisé à se compliquer de jalousie, on prévoit de cruelles journées, durant lesquelles Jean-Louis eut encore à s'inquiéter de la brusque disparition de La Giraude: fait inexplicable, d'autant plus inquétant qu'il coïncidait avec l'absence déjà énigmatique de Marceline Bertal.

La ferme de Cour-Neuve élevait son toit de chaume au-delà de Barbezieux, dans la direction de Cognac, à distance égale de Limayrac et des Moulins de Barret.

Au moment où nous prions nos lecteurs de nous accompagner jusque-là, on célébrait la fin des moissons.

Des tables avaient été dressées en plein air.

Tandis que la moitié des travailleurs se régalait de piquette en croquant le dessert, une douzaine de jeunes gens des deux sexes mettaient à contribution le talent d'un violoneux de passage dans le pays. Ils dansaient comme des bienheureux.

Chose étrange! Les propriétaires de la ferme ne partageaient nullement la joyeuse humeur de leur entourage. Ils demeuraient à l'écart, chuchotant, soupirant, gémissant On les surprit essuyant une larme!

Autre singularité: ils avaient peine à quitter des yeux une de leurs auxiliaires, laquelle, refusant toute invitation, assistait pourtant avec un plaisir manifeste aux excentricités de quelques danseurs.

On l'avait immédiatement surnommée à l'unanimité « la belle moissonneuse. » Elle s'était présentée assez tard. Peu s'en fallut que l'ouvrage manquât pour elle à Cour-Neuve.

- Nous sommes au complet, objectaient les maîtres du logis.
- Employez-moi, je vous en prie, insista cette postulante; je ne serai pas ambitieuse.

L'examinant mieux alors, non sans la trouver fort à son gré:

- Un refus, demanda la fermière, vous chagrinerait beaucoup?
 - Oh! oui. Plus que je ne saurais l'exprimer.
- En ce cas, décida le fermier, voyez comment on s'occupe. Tâchez de vous rendre utile. Vous serez nourrie; on vous cédera un coin pour dormir. Votre salâire, dame! sera calculé sur le travail que vous aurez fourni.

Après que l'étrangère se fut confondue en remerciements énergiques:

- On vous nomme?
- Antoinette Perrin.
- Voilà une faucille. Réunissez-vous aux gens qui coupent le blé, là-bas; et prenez garde aux serpents.
 On a déjà tué des vipères dans les sillons qui avoisinent le ruisseau. La morsure de ces bêtes est dangereuse.

Ainsi parlaient, avec une aménité dont ils s'étonnaient, Eustache et Simone Dutilleul.

Car vous l'avez bien deviné: La Cour-Neuve avait pour propriétaires les parents de Jean-Louis. De plus, Antoinette et Marceline étaient une seule et même personne.

Quand au but visé par cette jeune fille, est-ce dans un récit aussi bref que vouloir faire du mystère serait possible?

Un double intérêt, d'ailleurs, s'attache à la situation qui s'avoue et dont notre public peut dès lors apprécier chaque détail matériel, chaque nuance morale, qui, autrement, perdraient beaucoup de leur importance.

La jeune fille, agréée à peu près par charité, eut à cœur de se montrer reconnaissante.

Elle ne se borna point à la stricte besogne indiquée. Elle saisit toutes les occasions de montrer autant d'intelligence que d'activité.

Les Dutilleul s'étaient crus généreux. Ils furent obligés de convenir entre eux, au bout de fort peu de temps:

- Notre nouvelle auxiliaire est surprenante. Elle ne cesse de s'occuper, et ce qu'elle fait est sans reproche.

Il n'y eut pas uniquement son travail pour attirer à la σ belle moissonneuse » de sincères éloges.

Quelques écervelés ne s'avisèrent-il pas de rôder autour d'une beauté sans pareille?

Les Lovelace de village furent lestement relevés du péché d'inconvenance.

Une certaine façon de prononcer: Vous vous trompez ! arrêta tout de suite un langage qu'Antoinette ne voulait pas écouter.

Un, cependant, eut l'impertinance de continuer.

Eustache Dutilleul, que cela mit en colère, lui ordonna de quitter immédiatement la ferme. On allait donc en être débarrassé; mais en s'éloignant, quel trait du Parthe il décocha contre la jeune fille!

— Mamzelle, affecta-t-il de lui adresser comme excuse, votre gentillesse me faisait souvenir d'une Marceline Bertal qui, elle, ne se serait point offensée en m'écoutant lui conter fleurette; au contraire! évidemment donc, vous ne lui ressemblez que de figure.

Ce qu'il y avait de science infernale dans cette amende honorable ne doit nullement s'attribuer au rustre en question, lequel agit alors comme un simple perroquet.

La profonde malice partait de La Giraude, hébergée aux environs de Cour-Neuve.

Les coupeurs de blés aux gages d'Eustache Dutilleul recevaient fréquemment sa visite; et Dieu sait si elle profitait de la permission pour leur corner les oreilles de ceci ou de cela.

Aussi longtemps qu'elle eut intérêt à éviter Antoinette-Marceline, cette femme su demeurer loin de ses yeux. (A suivre.)

Boutades.

On nous rapporte ce charmant incident, qui s'est passé il y a quelques jours sur la place de St-Francois:

Un négociant de Genève rencontre un instituteur de notre ville, qui n'a d'autre fortune que son modeste traitement, et lui dit : « Pardon, monsieur, n'êtes-vous pas monsieur B ***, banquier ?...

— Non, monsieur.... Mais j'ai toujours désiré l'être!

Un aubergiste d'une taille énorme, d'une obésité superbe, va voir l'autre matin un de ses amis, qui justement venait de sortir. Il s'assied pour l'attendre et s'amuse à causer avec la petite fille de la maison, une gamine de quatre ans.

- Viens sur mes genoux, lui dit-il.
- Peux pas ...
- Et pourquoi ?
- Ton ventre y est déjà.

La livraison d'août de la Bibliothèque universelle vient de paraître et contient les articles suivants:

L'exposition de Turin, par M Numa Droz. — Joyeuse Vadien, nouvelle, par M. T. Combe (Troisième et dernière partie.) — Herber Spencer et sa philosophie, par M. Léo Quesnel. (Seconde et dernière partie). — Excursion en Algérie et en Tunisie, — mai-juin 1883, — par M. H. Maystre. (Seconde partie). — Le troisième centenaire de l'université d'Edimbourg, par M. Alphonse Rivier. — Variétés. — A propos d'une collection d'autographes, par M. Phil. Godet. (Seconde et dernière partie). — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, suisse, scientifique, politique.

Bureau chez Georges Bridel, à Lausanne.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie.